

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 062-216207365-20240328-DEC2024\_50\_1-AI

S<sup>2</sup>LO

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D UN DEVIS DESTINÉ À  
L'ORGANISATION DU GAMING DAY DU 24/11/2024  
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre L'ORGANISATION DU GAMING DAY DU 24/11/2024 ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société « ART CAB » ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** est signé avec la société Art Cab (sise 61 rue des trois rois 59850 NIEPPE) un devis pour assurer l'animation : réalisation d'un flipper numérique soit un montant de 1847 euros TTC ;

**ARTICLE 2** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 28/03/2024

DEC 2024 - 50

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ



DGS